



Amiens, le 8 janvier 2015

Communiqué de presse

Rappels sur le soutien de l'Etat aux associations des quartiers prioritaires de la politique de la ville



En 2015, les crédits spécifiques d'intervention de la politique de la ville sont de nouveau renforcés au profit des associations des quartiers prioritaires.

En effet, malgré un environnement budgétaire contraint, l'Etat a décidé de maintenir et de renforcer l'effort financier engagé depuis 2012.

Ainsi, en 2014, les associations des quartiers couverts par la politique de la ville d'Amiens ont été soutenues à hauteur de 1,2 millions d'euros au titre des crédits spécifiques d'intervention de la politique de la ville.

Ces crédits ont bénéficié à hauteur de 33 % aux associations du quartier nord d'Amiens, quartier qui figure également sur la liste des 200 quartiers d'intérêt national retenus par le Gouvernement et éligibles aux 4 milliards d'euros mobilisés sur 10 ans par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain (ANRU) pour accompagner leur rénovation.

En 2015, ce sont 1,5 millions d'euros qui vont être mobilisés au profit des quartiers prioritaires de la politique de la ville, soit une hausse de 10 % par rapport à 2014, et une dotation financière de 41 € par habitant, supérieure à la moyenne nationale qui s'élève à 38€ par habitant.

A ces crédits s'ajoute la Dotation de Développement Urbain (DDU) que l'Etat a attribué à la ville d'Amiens et à Amiens Métropole. En 2014, l'enveloppe était de 2,07 millions d'euros, en hausse de 4.25% par rapport à 2013.

Mise au point quant à la situation de l'association « Roue Libre 80 » suite à l'article paru dans le Courrier Picard le mardi 6 janvier 2015 et intitulé « Roue libre 80 définitivement à plat »

L'association « Roue Libre 80 » a été soutenue par l'Etat et la Ville d'Amiens depuis sa création en 1995. En 2011, l'association a reçu 7000 € ; en 2012, 12 000 €, dont une subvention exceptionnelle de 8 000 € ; et en 2013, 1280 €. Soit un total de 20 280 € entre 2011 et 2013.

Cette structure rencontrait depuis plusieurs années des difficultés structurelles de trésorerie. Elle a été placée en procédure de redressement judiciaire en 2013, puis en procédure de

sauvegarde par le tribunal de Grande Instance d'Amiens en mai 2014 jusqu'à sa liquidation judiciaire prononcée le 4 décembre dernier.

Cette situation financière très préoccupante a été examinée en mars 2014 par la Direction Régionale des Finances Publiques dans le cadre d'un audit.

Cet audit a montré que l'association souffrait d'une incapacité structurelle à couvrir ses charges et que les fonds publics ne pouvaient pas contrebalancer les difficultés structurelles.

En outre, le projet associatif n'était plus en adéquation avec la demande exprimée par les habitants du quartier.

Sur la base de ces conclusions, il a été décidé de ne pas donner suite à la demande de subvention déposée par l'association dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) Etat pour l'année 2014.

Toutefois, l'association a bénéficié d'une subvention de 4 500 € versée par le Centre National de Développement du Sport (CNDS) pour la mise en place d'une action autour de la citoyenneté par le biais de la pratique du VTT et des véhicules deux roues, pour un public de 8 à 20 ans.

Par ailleurs, l'association a été retenue dans le cadre d'un marché public passé par Amiens Métropole au titre d'un projet financé par la Dotation de Développement Urbain 2013 intitulé « 40 permis et 40 deux roues pour prendre la route de l'emploi ». L'association devait se charger de la gestion et de l'entretien du parc de deux roues pour un montant de 72 200 €.

A la suite de la mise en œuvre de la procédure de sauvegarde, cette subvention n'a pas pu être versée.

Un avenant entre l'Etat et Amiens Métropole a été conclu le 18 août 2014 pour permettre le report à deux ans du délai de mise en œuvre de ce projet et le portage par une autre association.